

A TABLE

Société par actions simplifiée
au capital de 76 078 euros
Siège social : 28, rue des Acacias,
93800 EPINAY-SUR-SEINE
423 843 911 RCS BOBIGNY
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,

La société SUNFOOD HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 8 289 358 euros, ayant son siège social 72, avenue Henri Martin, 75116 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 919 634 758 RCS PARIS, représentée par sa Présidente, la société CLAIRSYS, représentée par son Président, Monsieur Vincent GERONDEAU, Ci-après « **Associée Unique** » et « **Présidente** » de la société A TABLE,

Étant précisé que la société IN EXTENSO Ile de France Audit, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, l'Associée Unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a également établi un rapport sur l'exercice écoulé.

Elle a également établi l'état des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux. L'Associée Unique a pris connaissance des rapports établis par la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II – A pris les décisions suivantes :

- Rapport de la Présidente ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Quitus à la Présidente ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DS
VG

PREMIÈRE DÉCISION

(Approbation des comptes annuels – Quitus à la Présidente – Dépenses non déductibles)

L'Associée Unique, sur la base du rapport établi en qualité de Présidente et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée Unique donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, dont le montant figure dans le rapport de gestion.

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat)

L'Associée Unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font ressortir une perte de (1 159 361,42) euros.

L'Associée Unique décide d'affecter cette perte en totalité au compte « report à nouveau » qui s'établit ainsi à 473 288,58 euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

(Conventions réglementées)

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relevant dudit article et mentionnées dans ce rapport.

QUATRIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités légales et réglementaires requises à la suite des décisions qui précèdent, notamment les formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce compétent.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:
Vincent Gerondeau
9841C5A6C4E64D7...

La société SUNFOOD HOLDING

Associée Unique, Présidente
Représentée par la société CLAIRSYS

Elle-même représentée par Monsieur Vincent GERONDEAU



Certifiés conformes

DocuSigned by:
Vincent Gerondeau
9841C5A6C4E64D7...

SAS A TABLE

28 rue DES ACACIAS
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

APE : 5621Z

Siret : 42384391100086

BUREAU PIERRELAYE

Sommaire

1. Liasse fiscale	1
2. Intégration fiscale	
2058AB - Détermination du résultat	20
2058BB - Etat de suivi des déficits	21
2058ER - Etat des rectifications	22
2058FC - Fiche de calcul	23
2058PAP - Etat des rectifications	24

SAS A TABLE

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liasse fiscale

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SAS A TABLE					
SIRET	4 2 3 8 4 3 9 1 1 0 0 0 8 6				
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
28 rue DES ACACIAS					
93800 EPINAY-SUR-SEINE					

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			01/01/2024		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
CLAIRSYS					
72 avenue HENRI MARTIN 75016 PARIS					
			SIRET	5 0 9 4 2 9 5 2 8 0 0 0 3 7	

B ACTIVITE					
Activités exercées	Services des traiteurs			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal			Déficit	1 147 235
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%			PV à long terme imposables à 15 %		
Autres PV imposables à 19%			PV exonérées art. 238quindecies		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)		Base d'imposition		Chiffre d'affaires	Taux d'impositon
6 Contribution sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)		Base d'imposition			Taux d'impositon

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					

F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées ECF					
- du prestataire :					
- du comptable : SAS S2F AFIGEC PIERRELAYE					
30 rue Georges Boucher 95480 PIERRELAYE Tél ; 01 30 37 17 55					
- du conseil :					
Tél ;					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS A TABLE										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12															
Adresse de l'entreprise 28 rue DES ACACIAS 93800 EPINAY-SUR-SEINE										Durée de l'exercice précédent* 12															
Numéro SIRET* 4 2 3 8 4 3 9 1 1 0 0 0 8 6										Néant *															
										Exercice N clos le, 31/12/2025															
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)										AA															
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC									
		Frais de développement *								CX						CQ									
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	139 154					AG	138 754 399								
		Fonds commercial (1)								AH						AI									
		Autres immobilisations incorporelles								AJ						AK									
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								AL						AM									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO									
		Constructions								AP						AQ									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	282 376					AS	232 459 49 917								
		Autres immobilisations corporelles								AT	2 804 089					AU	1 158 754 1 645 334								
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes								AV						AW									
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations								CS						CT									
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille								CU						CV									
		Créances rattachées à des participations								BB						BC									
		Autres titres immobilisés								BD						BE									
		Prêts								BF						BG									
		Autres immobilisations financières*								BH	106 614					BI	106 614								
		TOTAL (II)								BJ	3 332 234					BK	1 529 968 1 802 266								
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL	101 929					BM	101 929							
			En cours de production de biens								BN						BO								
En cours de production de services								BP						BQ											
Produits intermédiaires et finis								BR						BS											
Marchandises								BT	65 772					BU	65 772										
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV	2 400					BW	2 400								
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	1 074 822					BY	56 300 1 018 521								
		Autres créances (3)								BZ	200 790					CA	200 790								
		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC									
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD						CE									
		Disponibilités								CF	402 976					CG	402 976								
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*								CH	22 883					CI	22 883								
	TOTAL (III)								CJ	1 871 574					CK	56 300 1 815 274									
	Frais d'émission d'emprunt (IV)								CW																
	Primes de remboursement des emprunts (V)								CM																
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)								CN																
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO	5 203 809					1A	1 586 269 3 617 540									
Renvois : (1) Dont droit au bail :								(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				CP	(3) Part à plus d'un an				CR								
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :						Stocks :								Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SAS A TABLE		Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)				DA	76 078	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	59 554	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC		
	Réserve légale (3)				DD	7 608	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	262 448	
	Report à nouveau				DH	1 632 649	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(1 159 361)	
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées *				DK		
	TOTAL (I)				DL	878 977	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
		Avances conditionnées				DN	
TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	452 692	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	584	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	1 104 831	
	Dettes fiscales et sociales				DY	595 231	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Instrument financier à terme				D1		
	Autres dettes				EA	585 222	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
TOTAL (IV)				EC	2 738 563		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	3 617 540		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Ecart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 613 158	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 358		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS A TABLE							Néant		*				
			Exercice N										
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	1	210	169	FB		FC	1	210	169	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	3	792	849	FE		FF	3	792	849	
			FG	2	742	587	FH		FI	2	742	587	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	7	745	606	FK		FL	7	745	606	
	Production stockée*									FM			
	Production immobilisée*									FN			
	Subventions d'exploitation									FO	24	916	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)									FP	1	113	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles									F1	15	000	
	Autres produits (1) (11)									FQ	27	944	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	7	814	580
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*									FS	1	223	092
	Variation de stock (marchandises)*									FT	66	521	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*									FU	646	404	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*									FV	7	276	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*									FW	2	830	138
	Impôts, taxes et versements assimilés*									FX	79	570	
	Salaires et traitements*									FY	2	687	504
	Cotisations sociales (10)									FZ	991	963	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements * (14)							GA	338	435	
			– dotations aux dépréciations							GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *									GC	40	032
		Pour risques et charges : dotations aux provisions									GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées									G1	10	066	
	Autres charges (12)									GE	41	270	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	8	962	275
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(	1	147	695)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)									GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)									GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)									GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)									GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)									GL	221		
	Reprises sur dépréciations									GM			
	Différences positives de change									GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement									GO			
	Produits de cessions d'immobilisations financières									G2			
			Total des produits financiers (V)							GP	221		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*									GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)									GR	11	887	
	Différences négatives de change									GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées									G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement									GT			
			Total des charges financières (VI)							GU	11	887	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(	11	666)	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(	1	159	361)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A TABLE</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 814 801
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	8 974 163
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(1 159 361)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		Dont cotisations facultatives Madelin	A10		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)							HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N				
							Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N				
							Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous ☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

X

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise											SAS A TABLE		Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations									
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ			D8			D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	139 154		KE			KF				
CORPORELLES	Terrains							KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants		M2			KP			KQ			KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants		M3			KS	276 966		KT			KU	5 410	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	2 235 684		KW			KX	58 652		
		Matériel de transport*							KY	66 989		KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	456 315		LC			LD	29 115		
		Emballages récupérables et divers *							LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes							LK			LL			LM				
	TOTAL III							LN	3 035 956		LO			LP	93 177			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G			8M			8T				
	Autres participations							8U			8V			8W				
	Autres titres immobilisés							1P			1R			1S				
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	97 591		1U			1V	18 564			
	TOTAL IV							LQ	97 591		LR			LS	18 564			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	3 272 702		ØH			ØJ	111 741				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO			LV			LW	139 154		1X			
CORPORELLES	Terrains					IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT			MJ			MK	282 376		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM			MN	2 294 337		MO			
		Matériel de transport				IV			MP	42 667		MQ	24 321		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	485 430		MU			
	Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX				
	Immobilisations corporelles en cours					MY			MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes					NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III					IY			NG	42 667		NH	3 086 466		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations					1Ø			ØX			ØY			ØZ			
	Autres titres immobilisés					11			2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					12			2E	9 541		2F	106 614		2G			
	TOTAL IV					13			NJ	9 541		NK	106 614		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14			ØK	52 209		ØL	3 332 234		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A TABLE	Néant ☐ *
-----------------------------	--	-------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	111 823	PF	26 930	PG		PH	138 754		
TOTAL I		RK	111 823	RM	26 930	RN		RO	138 754		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	214 696	QA	17 762	QB		QC	232 459		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	608 965	QE	229 161	QF		QG	838 127		
	Matériel de transport	QH	53 058	QI	2 191	QJ	32 601	QK	22 649		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	232 814	QM	65 163	QN		QO	297 978		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	1 109 535	QV	314 278	QW	32 601	QX	1 391 213		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 221 358	ØP	341 209	ØQ	32 601	ØR	1 529 968		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM							NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ						

CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A TABLE</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	17 381	6U	40 032	6V	1 113	6W	56 300
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	17 381	TY	40 032	TZ	1 113	UA	56 300
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	17 381	UB	40 032	UC	1 113	UD	56 300
Dont dotations et reprises – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	40 032	UF	1 113			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCARTS DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A TABLE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	106 614	UV		UW	106 614	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	81 467		81 467			
	Autres créances clients				UX	993 354		993 354			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	155 185		155 185			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	9 924		9 924			
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	35 680		35 680			
Charges constatées d'avance				VS	22 883		22 883				
TOTAUX				VT	1 405 110	VU	1 298 496	VV	106 614		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									VF
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	1 358		1 358				
		à plus d'1 an à l'origine		VH	451 333		325 929	125 404			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	584		584				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	1 104 831		1 104 831				
Personnel et comptes rattachés				8C	227 818		227 818				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	227 507		227 507				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	121 447		121 447				
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	18 457		18 457				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	376 207		376 207				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	209 015		209 015				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	2 738 563	VZ	2 613 158	125 404			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	483 597	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

DocuSign Envelope ID: CBF908C1-ED35-8A21-82FF-408999764841

DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise :SAS A TABLE

Néant

Exercice N. clos le :31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

6 639

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

401

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

5 085

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

{

- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

}

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

{

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

}

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

WQ

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

{

- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19%

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

}

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

)

XA

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations *

France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)

HT

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)

L5

Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)

ØV

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)

1F

Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)

X9

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)

YI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)

YL

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)

YB

Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)

YH

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)

YC

Créance dégagée par le report en arrière de déficit

ZI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)

YD

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : {

bénéfice (I moins II)

déficit (II moins I)

XI

XJ

1 147 234

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

XL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

1 147 234

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A TABLE			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	186 436
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A TABLE													Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	782 422			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	850 227						ZD			
	Prélèvements sur les réserves			0E							ZE			
											ZF			
	TOTAL I			0F	1 632 649				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	1 632 649		
											ZH	1 632 649		
RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance									YT	970 665			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	548 398					XQ	575 723			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	142 730			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	468 942			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	10 512					ST	672 076			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	2 830 138			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	21 782			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS						9Z	57 788			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	79 570			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	804 450			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	681 939			
DIVERS	- Montant brut des salaires *									0B	2 735 327			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK				
	- Filiales et participations (liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0									ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(1 147 234)			Plus-values à 15%		JK				
								Plus-values à 19%		JM				
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%		JN				
								Plus-values à 19%		JP				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 0 9 4 2 9 5 2 8 0 0 0 3 7			
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)							JS						
	Revenu brut social (si le monant est positif)									JT				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A TABLE							Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	METIN - Peugeot 308 EK-376-30/11/2020	11 637		9 843		1 794	
	2	METIN - Peugeot FC-343-LZ 02/12/2020	11 500		9 714		1 785	
	3	METIN - Peugeot FQ-064-CB D 15/06/2021	10 000		7 379		2 620	
	4	METIN - ACHAT ES-530-XZ fin 04/03/2022	9 530		5 664		3 865	
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1	3 750	1 955	1 955				
	2	3 750	1 964	1 964				
	3	3 750	1 129	1 129				
	4	3 750	(115)	(115)				
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		4 933					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'am. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

4238439110086

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A TABLE

ADRESSE (voie)

28 rue DES ACACIAS

CODE POSTAL

93800

VILLE

EPINAY-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	76 078		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4			
Total des lignes P1 + P2			P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	76 078

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

SUNFOOD HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

919634758

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

76 078

Adresse :

N°

72

Voie

avenue HENRI MARTIN

Code Postal

75016

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A TABLE

Adresse 28 rue DES ACACIAS 93800 EPINAY-SUR-SEINE

du 01/01/2025

au 31/12/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MONSIEUR LE BRUN Cédric Directeur Général				186, avenue de Versailles 75016 PARIS				
2	MONSIEUR PAUPE Boris Directeur Commercial				62, rue du Val Joli 78630 ORGEVAL				
3	MONSIEUR GASMAND Philippe Direcetur de Production				24, rue Carnot 95110 SANNNOIS				
4	MONSIEUR TRETOUT Jérôme Maitre d'hôtel				24, avenue de la Cour de France 91260 JUVISY SUR ORGE				
5	MONSIEUR FOUGHALIA IDRIS ADJOINT RESPONSABLE LOGISTIQUE				2, rue DE LEGNANO 92700 COLOMBES				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)		TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	184 751		2 893		187 644				187 644
2	92 961		5 351		98 312				98 312
3	82 514		1 362		83 876				83 876
4	70 829				70 829				70 829
5	61 500		823		62 323				62 323
6									
7									
8									
9									
10									
**	492 555		10 429		502 984				502 984

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 166
Total	5 166

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
– de l'exercice 2025.. (total col. 9 + total col. 10) ❷	508 150	– de l'exercice 2025.. ❷	
– de l'exercice précédent ❷	476 153	– de l'exercice précédent ❷	1 455 692
Nom et qualité du signataire CANTO DUNSTON MARIE-ANNE PRESIDENTE		À EPINAY-SUR-SEINE , le 24/03/2026 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS A TABLE
N° SIRET : 4 2 3 8 4 3 9 1 1 0 0 0 8 6
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Néant ☐*

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	12 126
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	12 126
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	1 159 361
Dédutions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	1 159 361
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		1 147 234
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		1 147 234

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.
1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2026

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS A TABLE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2025au : 31/12/2025

Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	M5bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	M5ter
Déficits imputés			J9	
Déficits reportables			M6	
Déficits nés au titre de l'exercice			H8	1 147 234
Total des déficits restant à reporter			H9	1 147 234

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N						col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.



Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS A TABLE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée 42384391100086

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

Néant *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	1 147 235
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intragroupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 ^{er} du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	1 147 235
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA	1 147 235

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1	A1		C2		C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5	A2		C6		C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9	A3		DI		DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY	A4		DZ		B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2	A5		D3		D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6	A6		D7		D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA	A7		EB		EC
SOUS TOTAL	BS		ED		EE	A8		EF		EG
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8–BS) taux de 19 %	BR					A9				
TOTAL plus-values (ED – EF) ou moins-values (EF – ED) taux de 15 %			B7					B6		
TOTAL plus-values (3) (EE – EG) ou moins-values (EG – EE) taux de 0 %					B5					B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS A TABLE
N° SIRET : 4 2 3 8 4 3 9 1 1 0 0 0 8 6
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du :01/01/2025 au : 31/12/2025

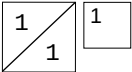
Néant ☐*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(1 147 234)		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	(1 147 234)		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : CLAIRSYS
SIREN de la société mère : 5 0 9 4 2 9 5 2 8
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS A TABLE
SIREN de la société intégrée : 4 2 3 8 4 3 9 1 1
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D,alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.
² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.



Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

Siège social - 26 / 28 rue Marius AUFAN, 92300 LEVALLOIS PERRET - Tél. 01 41 49 06 66 - Fax. 01 41 49 06 67

SARL au capital de 4 014 200€ - RCS Nanterre 324 021 542 - APE 6920 Z

www.afigec.com

A TABLE

Société par Actions Simplifiée
28 rue des Acacias
93800 EPINAY-SUR-SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A TABLE

Société par Actions Simplifiée
28 rue des Acacias
93800 EPINAY-SUR-SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associée unique de la société A TABLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A TABLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel relatives à la mission du commissaire aux comptes pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel relatives à la mission du commissaire aux comptes pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel relatives à la mission du commissaire aux comptes pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malakoff, le 30 juin 2026
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO IDF AUDIT

Cédric BURGUIERE
Associé

Caroline DORIZON
Associée

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat et Annexe

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	139 154	138 755	399	27 331
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	282 377	232 459	49 918	62 270
Autres immobilisations corporelles	2 804 090	1 158 755	1 645 335	1 864 150
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	106 614		106 614	97 592
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	3 332 235	1 529 968	1 802 266	2 051 343
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	101 929		101 929	109 206
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	65 773		65 773	132 294
Avances et acomptes versés sur commandes	2 400		2 400	2 237
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	1 074 822	56 301	1 018 521	1 576 640
Autres créances	200 791		200 791	254 258
Charges constatées d'avance	22 884		22 884	10 738
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	402 976		402 976	813 631
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 871 575	56 301	1 815 274	2 899 004
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	5 203 810	1 586 269	3 617 540	4 950 347
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			1 298 497	

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	76 078	76 078
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	59 554	59 554
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	7 608	7 608
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	262 449	262 449
Report à nouveau	1 632 650	782 423
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 159 361	850 227
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	878 977	2 038 339
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	452 693	934 931
Emprunts et dettes financières diverses	584	382
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 104 832	879 774
Dettes fiscales et sociales	595 232	591 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	585 223	505 783
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	2 738 563	2 912 008
Ecart de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 617 540	4 950 347
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 613 159	2 464 575

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	1 210 170	1 815 150
Production vendue	6 535 437	10 646 634
Montant net du chiffre d'affaires	7 745 606	12 461 784
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	24 917	36 728
Reprises sur amort., dép. et provisions	1 113	13 644
Produits des cessions d'immobilisations	15 000	
Autres produits	27 944	40 207
Total des produits d'exploitation (I)	7 814 580	12 552 363
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 223 092	1 344 740
Variation de stock (m/ses)	66 521	-7 525
Achats de m.p & aut.approv.	646 404	1 166 833
Variation de stock (m.p.)	7 276	136
Autres achats & charges externes	2 830 139	4 033 974
Impôts, taxes et vers. assim.	79 570	100 420
Salaires	2 687 504	3 167 258
Cotisations sociales	991 963	1 227 363
Dotations aux amort. et aux dépréciations	378 468	326 432
Sur immob. : dotations aux amort.	338 435	319 850
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant : dotations aux dép.	40 033	6 581
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immob. cédées	10 067	
Autres charges	41 270	40 716
Total des charges d'exploitation (II)	8 962 276	11 400 346
Résultat d'exploitation (I - II)	-1 147 695	1 152 017
Quote-part sur op. faites en commun		
Bénéfice attribué / perte transférée (III)		
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	221	1 006
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immob. financières		
Produits nets sur cessions de VMP		
Total des produits financiers (V)	221	1 006
Charges financières		
Dotations aux amort. dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 888	11 016
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immob. financières cédées		

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Charges nettes sur cessions de VMP		
Total des charges financières (VI)	11 888	11 016
Résultat financier (V - VI)	-11 666	-10 010
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	-1 159 361	1 142 007
Produits exceptionnels (VII)		9 583
Charges exceptionnelles (VIII)		12 440
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		-2 857
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		288 923
Total des produits (I + III + V + VII)	7 814 802	12 562 952
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	8 974 163	11 712 725
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 159 361	850 227

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A TABLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 617 540 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 159 361 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous vous précisons que l'application du règlement ANC n° 2022-06 n'a eu aucune incidence significative sur la comparabilité des informations financières entre les exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Règles et méthodes comptables

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,6 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	139 154			139 154
Immobilisations incorporelles	139 154			139 154
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	276 967	5 410		282 377
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 235 685	58 653		2 294 338
- Matériel de transport	66 989		42 668	24 321
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	456 315	29 115		485 430
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 035 956	93 178	42 668	3 086 466
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	97 592	18 564	9 542	106 614
Immobilisations financières	97 592	18 564	9 542	106 614
Total	3 272 702	111 742	52 210	3 332 235

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		93 178	18 564	111 742
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		93 178	18 564	111 742
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		42 668	9 542	52 210
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		42 668	9 542	52 210

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- ----- Cessions	Sorties ----- Scissions	- ----- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			42 668		
Immobilisations financières			9 542		
Diminutions de l'exercice			52 210		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			111 824	26 931		138 755
Immobilisations incorporelles			111 824	26 931		138 755
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		214 697	17 762		232 459
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		608 966	229 161		838 127
- Matériel de transport	4 à 5 ans		53 059	2 192	32 601	22 649
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		232 815	65 164		297 978
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			1 109 535	314 278	32 601	1 391 214
Total			1 221 359	341 209	32 601	1 529 968

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 405 111 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	106 614		106 614
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 074 822	1 074 822	
Autres	200 791	200 791	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	22 884	22 884	
Total	1 405 111	1 298 497	106 614

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. à établir	56 611
R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	10 500
ETAT - PDT A RECEVOIR	9 924
Total	77 036

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Frs fac non parvenue	530 715
Intérêt courus sur emprunt	584
Dettes prov. congés payés	136 545
Charges sur congés à payer	49 892
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	26 453
ETAT CHARGES A PAYER	7 113
ETAT TA A PAYER	2 461
R.R.R. à accorder et avoirs établ.	48 666
Total	802 430

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	22 884		
Total	22 884		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 792 849		3 792 849
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 210 170		1 210 170
Produits des activités annexes	2 742 587		2 742 587
TOTAL	7 745 606		7 745 606

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 61 personnes dont 6 apprentis et 3 handicapés.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	1
Employés, techniciens, agents de maîtrise	49
Cadres et ingénieurs	11
Total	61

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 54 358 Euros

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement le taux d'actualisation brut de 3.60%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2025 s'élève à 54 358.08€

Aspects environnementaux